

# LE CODE DE DÉONTOLOGIE DU COACH DE LA NEURO-ACTIV FÉDÉRATION (NAF)



## PRÉAMBULE

Le [code de déontologie](#) appliqués par la « Neuro-Activ Fédération (NAF) » pour un respect absolu du client.

### #1 - PHILOSOPHIE DU COACHING

La Neuro-Activ Fédération (NAF) considère que chaque client (ou « coaché ») est l'unique expert de sa vie personnelle, professionnelle et de ses propres domaines de compétences. Elle adhère au fait que chaque client possède en lui-même toutes les ressources et solutions pour réussir un changement et atteindre ses objectifs, tout en agissant avec sincérité et intégrité.

Le travail du Coach, d'après la Neuro-Activ Fédération (NAF) est de :

- créer des relations de confiance avec les clients basées sur une éthique et un professionnalisme irréprochables
- aider à découvrir, explorer et clarifier les véritables problématiques des clients et les changements qu'ils veulent réellement obtenir dans leur vie personnelle et/ou professionnelle
- encourager les clients à développer leur autonomie et leur responsabilité, c'est à dire à prendre confiance en eux-mêmes et en leurs propres capacités
- aider les clients à identifier leurs propres solutions, stratégies et actions et à développer leur plein potentiel
- co-créer des changements qui prennent en compte et respectent l'environnement personnel et professionnel du client et qui durent dans le temps

### #2 - DÉFINITION DU COACHING

Le coaching est un accompagnement personnalisé, structuré et professionnel qui permet au client d'obtenir des résultats significatifs, mesurables, vérifiables et durables dans le temps, dans sa vie personnelle et professionnelle. Le client choisit la problématique sur laquelle il souhaite avancer, auquel le coach contribue par son attitude (la posture de coach), sa méthodologie et ses techniques, son écoute active, ses observations et son questionnement précis et efficace, avec bienveillance et neutralité. Cette interaction facilite les changements et les prises de conscience du client qui conduisent ensuite à des prises de décisions et des passages à l'action vers l'atteinte de ses objectifs.

Coacher, c'est accompagner le client à passer d'une situation actuelle à une situation désirée en l'aidant à mobiliser ses ressources internes et externes nécessaires au changement et à dépasser ses obstacles éventuels, tout en respectant son équilibre interne et externe.

Les coachs qui exercent avec le « [Neuro-Activ Coaching®](#) » savent et respectent le fait que les résultats proviennent des intentions du client, de ses propres décisions et actions, avec le soutien bienveillant et professionnel du coach dans le déroulement du processus de coaching.

### **#3 CONDUITE PROFESSIONNELLE DU COACH**

1- Le coach se conduira de manière éthique et professionnelle afin de donner une image positive de la profession de coach et s'abstiendra de comportements ou de déclarations qui pourraient porter préjudice à l'image du métier de coach et à sa reconnaissance.

2- Le coach devra, à tout moment du processus de coaching, rediriger le client vers un professionnel plus adapté, du coaching ou d'une autre profession, si les circonstances et l'évaluation du processus l'exigent.

3 - Le coach respectera le secret professionnel durant toute la durée de l'accompagnement en coaching et ne pourra révéler le nom de ses clients sans leur accord préalable. Il satisfait les lois en vigueur par rapport à la confidentialité liée à sa profession.

4 - Le coach mettra en place des accords clairs et précis avant toute démarche de coaching et s'assurera de la pleine compréhension et de l'adhésion du client à ces conditions.

5- Tout au long du processus de coaching, le coach cherchera à reconnaître les incidences personnelles qui pourraient influencer, entrer en conflit ou interférer avec la performance de son coaching. Si nécessaire il fera appel à son superviseur.

6- Le coach n'exploitera pas en connaissance de cause quelque aspect de la relation coach-client à son profit ou à son avantage personnel, professionnel ou financier. Il veillera à éviter tout conflit d'intérêt éventuel dû à sa position.

7- A tout moment du processus de coaching, le coach sera responsable des limites claires, pertinentes et culturellement adaptées à poser en cas de contact physique avec son client.

8- Le coach n'engagera aucune relation intime ou personnelle avec ses clients.

9- Le coach respectera le droit du client de mettre fin au coaching à n'importe quel moment du processus.

10 - Le coach respectera les diverses approches de coaching et les diverses applications du métier de coach. Il tiendra compte des sources et origines des techniques qu'il utilise.

11 - Le coach prendra toutes les mesures utiles pour informer les autorités compétentes dans le cas où son client déclarerait une intention de mettre en danger lui-même ou des tiers.

**Florent FUSIER**

Président de la Neuro-Activ Fédération  
Membre de l'International Coach Fédération (ICF WORLD)